



**7^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mardi le 12 septembre 2023, 19 h,**

**CENTRE COMMUNAUTAIRE CHAMPIGNY
7519 Boulevard Wilfrid-Hamel, QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M. Réjean Martel	Président
M. Maxime Le Pluart	Vice-président
M ^{me} Aline Dumont	Secrétaire
M ^{me} Lisa Baril-Gravel	Trésorière
M. Laurier Bérubé	Administrateur
M. Sébastien Deveault	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. Louis Martin	Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M ^{me} Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Sayana Khuon	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Lydia Toupin	Urbaniste, Ville de Québec

ÉTAIENT ABSENTS :

M. David Weiser	Conseiller municipal, District du Plateau
-----------------	---

9 citoyen.ne.s sont présent.e.s

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour. M. Laurier Bérubé demande l'ajout du sujet «Politique sur le chauffage au bois» au point *Dossiers du conseil*.

Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Demande d'opinion et consultation publique	19 h 05
	Diminution du nombre minimal de logements et autres assouplissements pour la zone 36415Mb au sud du boulevard Wilfrid-Hamel	
4.	Adoption du procès-verbal de rencontre du mardi 13 juin 2023	19 h 45
5.	Suivi au procès-verbal	19 h 50
	•	
6.	Trésorerie	20 h 00
7.	Période d'intervention des citoyens	20 h 05
8.	Dossier du conseil de quartier	
	• Stratégie de sécurité routière 2020-2024	
	• Table concertation vélo	
	• Sentier piétonnier- suivi	
	• Autre(s) dossier(s)	20 h 20
	○ Rue Félix-Antoine-Savard	
	○ Demande comité de toponymie	
	○ Patinoire couverte	
9.	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 40
10.	Divers	20 h 50
11.	Informations et correspondance	20 h 55
	•	
12.	Levée de l'assemblée	21 h 00

RÉSOLUTION CQA-23-CA-36

Sur proposition de M^{me} Lisa Baril-Gravel, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout susmentionné.

Adoptée à l'unanimité

3. DEMANDE D'OPINION ET CONSULTATION PUBLIQUE

Diminution du nombre minimal de logements et autres assouplissements pour la zone 36415Mb au sud du boulevard Wilfrid-Hamel

M^{me} Priscilla Lafond explique à l'assemblée le déroulement de la demande d'opinion et de la consultation publique. M^{me} Lydia Toupin de la Ville de Québec présentera [les modifications réglementaires proposées](#). Les citoyens présents pourront exprimer leurs commentaires et poser leurs questions. Le conseil de quartier sera appelé à formuler une recommandation. À la suite de l'assemblée publique de consultation, il sera possible de participer au processus de consultation en formulant des commentaires par écrit à l'aide d'un [formulaire en ligne](#), et ce, du 13 au 20 septembre 2023.

M^{me} Lydia Toupin présente les modifications aux normes d'urbanisme pour la zone 36415Mb. Cette zone est située du côté sud (impair) du boulevard Wilfrid-Hamel entre le 7479 et le 7337 avec la rue Octave-Tessier à l'est. Les changements se veulent des assouplissements en voyant à la baisse le nombre minimal de logements (diminuer d'un minimum de 4 logements à 3 logements). La majorité des bâtiments de la zone comportent déjà moins de 4 logements, cette diminution du minimum à 3 logements permettrait à certains d'entre eux de redevenir conformes à la réglementation.

Par la même occasion, d'autres changements sont proposés à la grille des spécifications de la zone 36415Mb :

- Diminuer, pour le groupe d'usages H1 Logement, le nombre minimal de logements autorisés de quatre à trois par bâtiment isolé.
- Diminuer la marge latérale minimale générale de 4,5 mètres à 3 mètres.
- Abroger les normes générales et particulières pour la largeur combinée des cours latérales.
- Diminuer la hauteur maximale générale permise pour tous les bâtiments de 20 mètres à 13 mètres.
- Abroger les hauteurs particulières maximales, ainsi que la hauteur minimale générale.
- Abroger les matériaux de revêtement exigés en façade.
- Ajouter le vinyle comme matériau prohibé pour tous les murs.

M^{me} Aline Dumont demande des précisions sur l'application de ces modifications. M^{me} Lydia Toupin répond que la Ville veut surtout uniformiser la réglementation selon ce qu'il y a déjà en place dans cette zone. M^{me} Lisa Baril-Gravel demande pourquoi le vinyle

est prohibé en façade. M^{me} Lydia Toupin et M. Louis Martin répondent que c'est un matériau de revêtement peu intéressant point de vue esthétique et environnemental ; la Ville vise à encourager l'utilisation de meilleurs matériaux.

Des citoyennes s'inquiètent de la hauteur de bâtiment accordée avec la réglementation de zonage et de l'ombre qui serait encourue sur les terrains de leur rue, puisque la zone concernée se trouve en surplomb de la rue où elles résident. Elles souhaiteraient que la hauteur maximale soit davantage abaissée.

La citoyenne requérante donne quelques détails supplémentaires sur son projet de construction.

Un citoyen partage ses préoccupations quant au potentiel de développement et de valeur de la propriété sur ce genre de terrain si les modifications au zonage sont ainsi revues à la baisse. Il souligne également que certains vinyles sont de meilleure qualité que certains matériaux acceptés par la Ville.

Un autre citoyen s'interroge aussi sur l'impact sur la valeur des terrains avec la diminution des marges latérales.

Une citoyenne suggère de subdiviser la zone selon la différence de relief des terrains de la rue Bonnault avec les terrains adjacents au boulevard Hamel.

M^{me} Lydia Toupin prend note des points soulevés par les citoyens. Les membres du Conseil prennent quelques minutes en huis-clos pour discuter.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-37

Le Conseil de quartier de l'Aéroport se montre favorable au projet de modifications aux normes d'urbanisme pour la zone 36415Mb, mais il demande à la Ville qu'elle tienne compte de la topographie variable des terrains adjacents à la rue Bonnault dans l'établissement des hauteurs maximales de bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU MARDI 13 JUIN 2023

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 13 juin 2023.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-38

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 13 juin 2023 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

M^{me} Lisa Baril-Gravel mentionne qu'il y a maintenant deux emplacements de marquage en dent de dragon sur l'avenue Notre-Dame.

Suivi sur les problèmes de circulation sur la rue Jules-Vernes

Il n'y a pas de nouveau pour le moment.

Les autres points seront traités dans la section *Dossiers du Conseil*.

6. TRÉSORERIE

M^{me} Lisa Baril-Gravel informe qu'il y a actuellement 8 266,35 \$ au compte. Ce montant inclut les trois subventions de 3 000\$ reçues depuis le printemps dernier pour le projet de sécurité routière.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-39

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu de verser 100\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance du Conseil de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYENS

Un citoyen fait part qu'il y a une absence de trottoir du côté nord du boulevard Wilfrid-Hamel, du centre d'affaires jusqu'à la Route de l'Aéroport et qu'il est plutôt périlleux pour les piétons de vouloir traverser à cet endroit pour rejoindre le trottoir de l'autre côté du boulevard.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-40

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu de demander à la Ville d'évaluer la possibilité d'ajouter un trottoir du côté nord du boulevard Wilfrid-Hamel, sur le tronçon en face de la rue Bernard-Grondin jusqu'à la Route de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité

8. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

8.1 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : projet du conseil de quartier

M. Sébastien Deveault mentionne que le Conseil a réussi à avoir une assurance avec un avenant sans frais supplémentaires. Une grande affiche fixée sur une remorque mobile

a été installée à quatre endroits durant l'été: rang St-Ange, rang Ste-Anne, rue Notre-Dame et boulevard Chauveau.

M^{me} Lisa Baril-Gravel fait part que les petites affichettes ont été très populaires, bien que certains citoyens ont mentionné qu'ils souhaiteraient une meilleure visibilité du message sur les affiches.

Le comité poursuivra ses échanges pour les suites du projet de sécurité routière. M. Louis Martin indique que les membres du Conseil ont été invités à une rencontre sur le projet commun des conseils de quartier dans le cadre du programme de mobilisation à la sécurité routière le jeudi 14 septembre 2023 à 19h. M. Sébastien Deveault assistera à cette rencontre.

8.2 Table de concertation vélo

M. Laurier Bérubé fait part que le 21 septembre, lors de la prochaine rencontre de la TCV, les sujets ciblés seront la Vision de la Mobilité active, la piste cyclable sur le pont de Québec et le réseau cyclable des couronnes prioritaires.

8.3 Sentier piétonnier - suivi

M. Réjean Martel a correspondu avec le conseiller M. Pierre-Luc Lachance en juin dernier, mais aucune date de rencontre n'est encore prévue pour discuter du sentier piétonnier Buffon / L'Étincelle. Il est proposé que certains membres assistent au prochain conseil de ville pour relancer le sujet.

8.4 Autres dossiers

8.4.1 Rue Félix-Antoine-Savard

M. Réjean Martel a fait parvenir aux membres du Conseil un écrit concernant la gestion du dossier de changement de signalisation sur la rue Félix-Antoine-Savard. Il en fait la lecture en assemblée.

Les membres discutent des moyens de faire parvenir la lettre aux bons responsables.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-41

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu de soumettre à la Ville une lettre d'appréciation négative au sujet du changement de signalisation sur la rue Félix-Antoine-Savard.

Adoptée à l'unanimité

La lettre est en annexe du présent procès-verbal.

8.4.2 Demande au comité de toponymie

Cet été, M. Réjean Martel et M. Louis Martin ont travaillé en collaboration sur un projet pour nommer quelque chose en l'honneur de M. Roberto «Bob» Bissonnette, un citoyen originaire du secteur Jouvence et joueur de hockey qui a par la suite développé une

carrière de chanteur. M. Louis Martin explique les grandes lignes du processus de toponymie. M. Réjean Martel a rencontré la famille de M. Bissonnette qui s'est montrée favorable à collaborer au projet.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-42

Considérant que M. Roberto Bissonnette a grandi dans le secteur Jouvence du territoire du conseil de quartier de l'Aéroport ;

Considérant que M. Bissonnette a fait rayonner la Ville de Québec sur le plan artistique ;

Considérant que M. Roberto Bissonnette a laissé une grande marque dans le secteur Jouvence et dans toute la Ville de Québec ;

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport, en collaboration avec la famille de M. Roberto Bissonnette, dépose une demande au comité de toponymie de la Ville de Québec afin qu'un lieu soit nommé en l'honneur de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

8.4.3 Patinoire couverte

M. Réjean Martel a rencontré l' élu responsable des sports et des infrastructures sportives à la Ville de Québec, M. Jean-François Gosselin, au sujet de l'installation d'une patinoire couverte dans le quartier. Il sonde les membres du Conseil pour connaître leur intérêt.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-43

Considérant que la Ville de Québec à l'intention de construire, dans les prochaines années, des patinoires couvertes avec une surface réfrigérée ;

Considérant que la Ville de Québec souhaite installer ce type d'équipement dans chacun des arrondissements ;

Sur proposition de M^{me} Lisa Baril-Gravel, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport demande que la Ville de Québec étudie la faisabilité d'installer ce type d'équipement sur le territoire du Conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité

8.4.4 Politique sur le chauffage au bois

M. Laurier Bérubé s'interroge sur les modifications apportées par la nouvelle politique sur le chauffage au bois. M. Louis Martin revient sur le [plan d'action de la Ville](#) dont un des sept axes porteurs porte sur la combustion du bois. On y trouve :

- des modifications au Règlement sur les appareils de chauffage au bois, notamment pour inclure une déclaration obligatoire de tous les équipements de

combustion de bois (sauf les foyers extérieurs) et pour interdire l'installation des foyers d'ambiance ou décoratifs dans les constructions neuves;

- Un élargissement du programme de subvention pour le retrait ou le remplacement d'appareils de chauffage au bois non conformes.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Louis Martin fait part de quelques points d'informations :

Suite aux constructions dans ce secteur, des citoyens s'interrogeaient sur la circulation autour de la rue Bernard-Grondin et sur la possibilité de continuer à se stationner en rue. La réponse de la Ville indique que le stationnement en rue étant faible dans ce secteur, l'ajout de ces logements ne devrait pas causer de problèmes. Si problème il y avait, il pourrait être envisagé d'interdire le stationnement du côté sud de l'Avenue Sainte-Famille.

Le conseiller fait part de deux demandes de dérogations mineures qui ont été acceptées, dont une concernant l'implantation d'un service à l'auto d'une [future Fromagerie Victoria](#) devant le bureau en gros (ancien bâtiment où était le *EB Games*).

M. Louis Martin fait part de son suivi sur le dossier des mesures pour limiter la circulation de transit sur la rue Champigny Est. Le projet pilote a donné des résultats mitigés : la Ville va demander au Service de police (SPVQ) de retourner faire de la surveillance sur le terrain.

10. DIVERS

Il n'y a pas d'intervention.

11. INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M^{me} Priscilla Lafond informe que l'accompagnement du Conseil sera désormais assuré par M^{me} Sayana Khuon.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 15.

Procès-verbal rédigé par Kathleen Breault et révisé par M. Réjean Martel et M^{me} Aline Dumont.

Réjean Martel, président

M^{me} Aline Dumont, secrétaire

Annexe 1

Le Conseil de quartier de l'Aéroport tient à exprimer sa grande déception concernant la gestion du dossier du changement dans la signalisation de la rue Félix-Antoine-Savard par la Ville de Québec. Depuis la fin des travaux, soit le 28 août 2023, aucune signalisation, sauf une flèche, n'indiquait aux automobilistes que cette artère est maintenant à sens unique. Nous étions à deux jours de la rentrée. Pourquoi la ville n'a pas prévu une campagne d'information pour les résidents du quartier et des affiches sur cette rue ? Pourtant, lorsqu'il y a un ajout d'un arrêt, une affiche indique le tout un mois avant.

Sans l'intervention de la direction de l'école les Primevères qui a informé, par courriel, les parents, et sans des démarches faites par le président du CQA le 29 août afin d'avoir des policiers sur place pour assurer la sécurité de tous, absolument rien n'aurait été fait par la ville. Étant sur place lors de la rentrée des classes, une résidente de la rue a même pris l'artère en sens inverse devant un policier. Elle lui a indiqué qu'elle n'était pas au courant du changement.

Je ne pense pas que cette tâche revienne à un citoyen ou à une direction d'école d'effectuer le travail d'information que doit faire une ville lorsqu'il y a un changement important sur la circulation d'une rue. En espérant que cette expérience fera en sorte qu'à l'avenir, la Ville planifiera une campagne d'information.

Réjean Martel

Président du Conseil de quartier de l'Aéroport